



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

|                              |                              |                            |
|------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Madame Nathalie KOENDERS     | Monsieur Massar N'DIAYE      | Madame Marie-Hélène        |
| Monsieur Antoine HOAREAU     | Madame Stéphanie VACHEROT    | JUILLARD-RANDRIAN          |
| Madame Christine MARTIN      | Madame Marie-Odile CHOLLET   | Madame Ludmila MONTEIRO    |
| Monsieur François DESEILLE   | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Laurence GERBET     |
| Madame Sladana ZIVKOVIC      | Monsieur Georges MEZUI       | Monsieur Emmanuel BICHOT   |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI   | Madame Françoise TENENBAUM   | Madame Céline RENAUD       |
| Madame Claire TOMASELLI      | Monsieur Jean-François       | Madame Caroline            |
| Monsieur Franck LEHENOFF     | COURGEY                      | JACQUEMARD                 |
| Madame Nuray AKPINAR-        | Madame Nora EL MESDADI       | Monsieur Laurent           |
| ISTIQUAM                     | Monsieur Bassir AMIRI        | BOURGUIGNAT                |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Patrice CHATEAU     | Madame Claire VUILLEMIN    |
| Madame Dominique MARTIN-     | Monsieur Fabien ROBERT       | Monsieur Axel SIBERT       |
| GENDRE                       | Monsieur Stéphane CHEVALIER  | Madame Stéphanie MODDE     |
| Madame Nadjoua BELHADEF      | Monsieur Philippe THIRION    | Madame Karine HUON-SAVINA  |
| Madame Kildine BATAILLE      | Madame Mélanie BALSON        | Monsieur Olivier MULLER    |
| Monsieur Joël MEKHANTAR      | Madame Catherine DU TERTRE   | Monsieur Henri-Bénigne DE  |
| Madame Delphine BLAYA        | Monsieur Philippe LEMANCEAU  | VREGILLE                   |
| Madame Lydie PFANDER-MENY    | Monsieur François REBSAMEN   | Madame Elizabeth REVEL     |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Monsieur Pierre PRIBETICH    | Monsieur Frédéric FAVERJON |
|                              |                              | Madame Valérie TEISSEIRE   |

### Membres absents :

|                          |                                                                  |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Vincent TESTORI | Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur François DESEILLE     |
| Monsieur David HAEGY     | Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER |
|                          | Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY        |
|                          | Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Christine MARTIN          |
|                          | Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF      |
|                          | Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD              |

---

## **OBJET : PERSONNEL**

### **Créations et suppressions de postes - recrutement de contractuels**

**Direction générale des services** – Direction de la tranquillité publique – Ajustement organisationnel

La police municipale de Dijon est armée et doit respecter un cadre juridique strict concernant la dotation, le port et l'utilisation des armes (catégories B et D : GAIL, bâton de défense, PIE, pistolet semi-automatique). Chaque policier doit suivre au minimum deux séances par arme et par an, soit jusqu'à 8 séances annuelles pour quatre armes. Ces formations, ainsi que celles aux gestes techniques professionnels et d'intervention (GTPI), sont essentielles pour la professionnalisation des agents.

Le CNFPT est l'opérateur exclusif des formations, mais depuis deux ans, la création de pôles régionaux a diversifié les modalités. Dijon a choisi d'internaliser les formations « armement » et GTPI, grâce à un pôle dédié composé de deux moniteurs en maniement des armes et d'un préparateur physique, avec équipements adaptés.

Cette internalisation présente plusieurs avantages :

- Flexibilité dans la planification des formations selon les contraintes opérationnelles ;
- Contenu adapté aux problématiques locales et à la doctrine d'emploi ;
- Réduction des coûts (ce choix permet d'éviter les déplacements à Meaux ainsi que les frais d'hébergement associés) ;
- Suivi individualisé et environnement maîtrisé.

Avec l'augmentation des recrutements, le volume de formation croît et rend nécessaire le redimensionnement des capacités de formation en armement et GTPI. De plus, le départ à la retraite du préparateur physique en début d'année 2026 offre l'opportunité de redéfinir ce poste en moniteur en maniement des armes et d'accroître la capacité pédagogique.

Ainsi, il est proposé de supprimer le poste de préparateur physique relevant du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives à compter du 1er février 2026, au départ de l'agent en retraite de l'agent en poste, et de créer en contrepartie un poste de moniteur en maniement des armes appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale.

**Direction générale déléguée Ressources et services aux communes** - Régularisation technique du tableau des effectifs de la Ville de Dijon

Le tableau des effectifs est un document obligatoire annexé au budget annuel, permettant de recenser l'ensemble des postes permanents ouverts budgétairement. Il constitue un outil dynamique, régulièrement actualisé en fonction des créations ou suppressions de postes votées par délibération après avis du Comité social territorial (CST). Ces ajustements interviennent tout au long de l'année pour accompagner l'évolution des services.

La régularisation technique du tableau des effectifs répond à plusieurs motifs :

- Suppression de postes vacants liés à des situations individuelles terminées : postes conservés temporairement pour des agents alors en arrêt maladie et ayant maintenant fait valoir leurs droits à la retraite, ou postes d'agents qui étaient mis à disposition d'association et qui ont aujourd'hui pleinement réintégrés des postes vacants de la collectivité.
- Correction d'un surdimensionnement des besoins, constaté après réorganisation de service et ajusté à la réalité opérationnelle.

Cette mise à jour technique proposée s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse des ressources humaines, visant à assurer la cohérence entre les besoins des services et les effectifs, à respecter les obligations réglementaires et à optimiser la gestion budgétaire.

| Collectivité         | Catégorie PB | Grade               | Poste budgétaire à supprimer | Poste budgétaire à créer |
|----------------------|--------------|---------------------|------------------------------|--------------------------|
| Ville de Dijon       | A            | Attaché             | 1                            | 0                        |
|                      | B            | Animateur           | 1                            | 0                        |
|                      | C            | Adjt adm            | 4                            | 0                        |
|                      |              | Adjt tech           | 4                            | 0                        |
|                      |              | Adjt ter patrimoine | 1                            | 0                        |
|                      |              | Agent maitrise      | 2                            | 0                        |
| Total Ville de Dijon |              |                     | 13                           | 0                        |

**Direction générale déléguée à la Cohésion sociale** – Direction de la relation aux usagers et vie citoyenne– Création d'un poste d'assistant(e) de direction

La Direction de la relation aux usagers et à la vie citoyenne, créée le 1er janvier 2025, a pour mission de renforcer la qualité de la relation avec les usagers, de garantir une politique tarifaire fondée sur la justice sociale et de consolider les services essentiels à la population dijonnaise tels que l'état civil, les élections ou la gestion des cimetières.

Actuellement dépourvue d'un poste d'assistant(e) de direction, cette direction répartit les tâches correspondantes entre plusieurs agents, mais ce mode de fonctionnement n'est pas satisfaisant.

La création d'un poste d'assistant(e) de direction permettra d'assurer la coordination des événements et réunions stratégiques, d'améliorer la qualité des réponses apportées aux usagers et partenaires, et de renforcer la gestion quotidienne des enjeux de la direction.

Il est donc proposé la création d'un poste d'assistant(e) de direction relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

**Direction générale déléguée Transition climatique** – Direction Biodiversité et Jardin de l'Arquebuse – Réorganisation de la direction

La Direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse agit en faveur de la biodiversité sur le territoire métropolitain. Elle regroupe le muséum d'histoire naturelle, le jardin botanique et le planétarium, accueillant chaque année plus de 800 000 usagers et 145 000 visiteurs. Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

- Valoriser le Jardin de l'Arquebuse comme acteur clé au service de la nature ;
- Produire et partager des connaissances scientifiques sur la biodiversité ;
- Accompagner la mobilisation citoyenne et le passage à l'action ;
- Mettre l'innovation et la recherche au service des politiques publiques.

De même, la direction inscrit ses actions dans les cadres stratégiques adoptés par les instances exécutives en 2024, à savoir le Plan Climat et Biodiversité 2024-2030 et la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

Devant ces enjeux d'envergure et en anticipation de départs en retraite d'agents, une réorganisation s'est avérée nécessaire pour poursuivre les objectifs suivants :

- Garantir la continuité des activités et améliorer la qualité des services ;
- Optimiser la coordination des équipes et des projets en renforçant la transversalité ;
- Renforcer l'expertise scientifique et technique pour accompagner les politiques publiques et adapter les services aux usagers ;
- Simplifier les processus interne, clarifier les responsabilités et anticiper trois départs en retraite prochains.

Ainsi, il est proposé l'ajustement des postes suivants pour formaliser cette réorganisation :

- Créer un poste d'écologue chargé de projets relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 23 septembre 2024 ;
- Supprimer le poste de responsable accueil relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs en contrepartie de la création d'un poste de coordinateur du service aux usagers relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Supprimer le poste de responsable technique et multimédia Planétarium relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise en contrepartie de la création d'un poste de référent logistique espaces intérieurs – Manipulateur planétarium relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- Supprimer un poste de manipulateur planétarium relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces ajustements visent à moderniser l'organisation, renforcer la qualité des services et répondre aux enjeux stratégiques de la transition écologique.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers concernés.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer / supprimer** à compter du 1er janvier 2026 les postes suivants :
  - A la direction de la tranquillité publique, création d'un poste d'agent de police municipale ;
  - Au tableau général des effectifs suite à régularisation technique, suppression de 13 postes dans les cadres d'emplois mentionnés au tableau récapitulatif du présent rapport.
  - A la direction de la relation aux usagers et vie citoyenne, création d'un poste d'adjoint administratif territorial ;
  - A la direction biodiversité et jardin de l'Arquebuse, suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial, d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial, création d'un poste d'ingénieur territorial (ouvert au recrutement d'un agent contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique et à la délibération du 23 septembre 2024), d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'agent de maîtrise territorial ;
- **de supprimer à compter du 1er février 2026** à la direction de la tranquillité publique un poste d'opérateur des activités physiques et sportives territorial,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

|         |                       |                        |
|---------|-----------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 55             | ABSTENTION : 2         |
|         | CONTRE : 0            | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
|         | DONT 6 PROCURATION(s) |                        |